



ASNIÈRES-SUR-OISE
entre Nature et Histoire

REÇU EN PREFECTURE

Le 12/01/2024

Application agréée E-legalite.com

99_DE-095-219500261-20240112-DEL058_202

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DÉCEMBRE 2023

L'An deux mille vingt-trois,

Et le vingt et un décembre à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le quinze décembre 2023 s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Eric THERRY, Maire.

Présents : M. Philippe MARCOT, Mme Paule LAMOTTE, M. Henri POIRIER, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jacques LETELLIER, Mme Sandrine BONNETAIN Adjointes au Maire, M. Claude KRIEGUER, M. Alain BROCHARD, M. Franck LAGNIAUX, M. Paulo SOBRAL, M. Olivier GAL, Mme Emmanuelle PONCHANT, Mme Audrey CLAISEN-BARTHELEMY, M. Jonathan ALLONGE, Mme Laurine RENARD, Mme Sylvie WILLEMIN, Mme Annick DESBOURGET, M. Michel BRAULT, M. Thierry BOLLER et Mme Sandrine LENTZ Conseillers Municipaux en exercice.

Absents excusés : Mme Karen RIAND pouvoir à Mme Paule LAMOTTE, M. Serge LOPEZ pouvoir à M. Philippe MARCOT.

Secrétaire de séance : Mme Sandrine BONNETAIN.

DÉLIBÉRATION N°058/7.10 – ADHÉSION À L'ASSOCIATION CULTURES DU CŒUR

Monsieur le Maire informe que la Commune souhaite adhérer à l'association Cultures du Cœur, qui a pour but de lutter contre l'exclusion, en favorisant l'accès à la culture, aux sports et aux loisirs.

L'association s'engage à mettre à disposition des invitations sur les événements qu'elle organise ou via des partenaires. Ces invitations sont dédiées à la culture et aux sports sur le territoire du Val d'Oise.

La cotisation annuelle est de 100 € par année civile.

La gestion des réservations des places est pilotée par la Commune, qui détermine le public visé en fonction des activités proposées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'adhésion de la commune à l'Association Cultures du Cœur,

INSCRIT chaque année les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune.

Le Maire,

La Secrétaire,

